ÉCOLE
NORMALE
SUPÉRIEURE
DE LYON

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
www.ens-lyon.fr

DELIBERATION II.6
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE PLENIERE
17 JUILLET 2025

Calendrier de fermeture des services administratifs 2025-2026

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu la décision n° 2025-047 du 16 juin 2025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu l'avis du comité social d'administration du 1er juillet 2025,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 17 juillet 2025, prend la délibération suivante :

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé le calendrier de fermeture des services administratifs 2025-2026 :

Vacances d'hiver

Du vendredi 19 décembre 2025 (au soir) au lundi 5 janvier 2026 (au matin), *soit 08 jours ouvrés*,

Pont de l'Ascension

Vendredi 15 mai 2026, *soit 1 jour ouvré* (après le jeudi 14 mai 2026 – Ascension) sauf bibliothèque Diderot

Vacances d'été :

Du vendredi 24 juillet 2026 (au soir) au lundi 17 août 2026 (au matin), *soit 15 jours ouvrés*

Jours fériés en semaine hors période de fermeture (pour information)

Mardi 11 novembre 2025 (Armistice 1918)

Lundi 06 avril 2025 (Pâques)

Vendredi 1er mai 2026 (Fête du travail)

Vendredi 8 mai 2026 (Victoire 1945)

Jeudi 14 mai 2026 (Ascension)

Lundi 25 mai 2026 (Pentecôte)

Mardi 14 juillet 2026 (Fête nationale)

A noter que certains services peuvent être mobilisés durant les périodes de fermeture pour nécessité de service.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 17 juillet 2025

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.
Date de transmission au MESR : 23/07/2025
Date de publication sur le site internet de l'Ecole : 23/07/2025

ENS DE LYON